

## Chapitre 2

# Paysage de la migration en Haïti

Haïti connaît depuis longtemps une émigration importante, et le nombre d'Haïtiens qui vivent à l'étranger ne cesse d'augmenter : 1.2 million en 2015 d'après les estimations, principalement aux États-Unis. Par ses envois de fonds – qui constituent environ 25 % du produit intérieur brut (PIB) haïtien – la diaspora peut contribuer au développement du pays. L'un des principaux défis pour Haïti est de parvenir à mieux gérer les migrations de sa population et de les mettre davantage au service du développement, alors même que les données et les analyses empiriques consacrées à cette problématique sont encore peu nombreuses. Ce chapitre dresse un tableau d'ensemble des migrations en Haïti. Il donne un aperçu de l'historique et des tendances actuelles de la migration en montrant quelles sont les raisons des migrations, qui sont les immigrés et les émigrés, et les pays de destination. Pour finir, il présente le cadre juridique, politique et institutionnel.

Comme tous les pays, Haïti a connu et connaît encore des vagues de migration volontaire et subie, interne et internationale, ou circulatoire. Même si l'on considère depuis longtemps que la migration relève, dans une large mesure, de décisions imposées par le contexte socio-économique et politique, et qu'elle est régulée par les pays d'accueil, ses conséquences sur les politiques publiques – tant dans les pays d'origine que dans les pays de destination – n'ont été pleinement explorées qu'à partir de la fin du xx<sup>e</sup> siècle. En ce qui concerne Haïti, qui est principalement un pays d'émigration, les analyses portent à la fois sur les aspects positifs et sur les aspects négatifs. Les aspects positifs sont souvent envisagés, examinés et débattus au travers du discours de la diaspora. Aujourd'hui, la diaspora haïtienne incarne une migration réussie, qui peut contribuer au développement du pays, mais cela n'a pas toujours été le cas. L'emploi actuel du mot « diaspora » indique une tentative de réappropriation de ce terme qui, pendant le régime des Duvalier (de 1957 à 1986), désignait les Haïtiens qui avaient « abandonné » leur patrie (International Crisis Group, 2007). Lorsque cette dictature a pris fin, en 1986, le discours sur la relation d'Haïti avec sa diaspora ont changé, et la thématique des travaux de recherche extérieurs consacrés à la migration et à la diaspora a, elle aussi, évolué : sous l'influence des études traitant des questions de développement, ces travaux ont cessé de se concentrer sur la dispersion de la diaspora (depuis le pays d'origine) et sur la contribution des migrants dans le pays d'accueil, pour s'intéresser à la contribution des migrants/de la diaspora envers le pays d'origine. Ces études étaient et restent dans bien des cas centrées sur l'économie des transferts de fonds.

L'un des grands défis pour Haïti est de parvenir à mieux gérer les migrations et à les mettre davantage au service du développement. Pour qu'un pays comme Haïti puisse formuler des politiques solides, qui seront à même de renforcer les interactions entre migrations et développement, les pouvoirs publics et les parties prenantes doivent être guidés par des données fiables et par des analyses reposant sur des éléments factuels. Or, ces données et ces analyses sont quasiment inexistantes dans le cas d'Haïti. Malgré des tentatives fragmentées de la part des Gouvernements haïtiens d'élaborer des programmes s'appuyant sur certains éléments des migrations, il n'y a pas à ce jour de stratégie systématique, ni de politique spécifique, pour orienter et institutionnaliser des efforts qui permettraient de prendre en compte le phénomène migratoire<sup>1</sup>.

Le présent chapitre décrit le paysage des migrations en Haïti, dans la perspective des chapitres et de l'analyse qui suivent. Il expose les tendances historiques et actuelles, et examine ce que nous dit la recherche disponible sur

les questions essentielles liées aux migrations dans ce pays. Il étudie également le rôle des migrations dans les politiques de développement, en examinant les politiques migratoires et initiatives ainsi que le cadre institutionnel mis en œuvre pour gérer la migration au niveau national.

## Aperçu des tendances migratoires et des transferts de fonds en Haïti

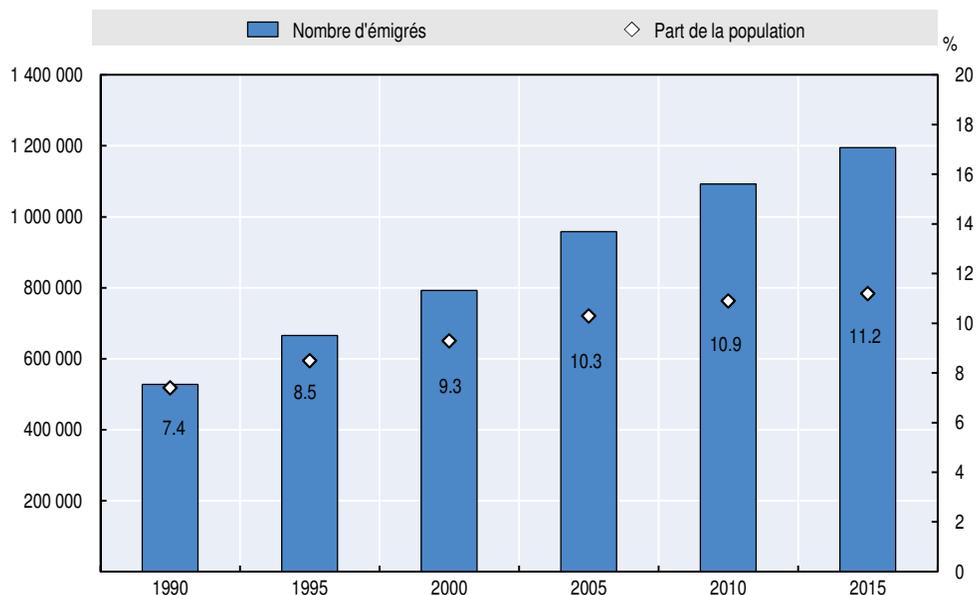
En Haïti, les premières migrations datent de la période révolutionnaire et de la période qui a suivi l'indépendance, c'est-à-dire de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et du début du XIX<sup>e</sup> siècle. À l'époque, une composante spécifique de la population, l'élite sociale et économique, a émigré en France, au Canada et, dans une moindre mesure, aux États-Unis (Cesar, 2007 ; Stepick, 1998). Ce mouvement d'émigration a continué jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, y compris parmi les catégories sociales inférieures : beaucoup d'Haïtiens ont émigré à Cuba, pour y trouver du travail dans l'agriculture. Par la suite, le flux migratoire s'est réorienté en direction de la République dominicaine, quand Haïti et son voisin ont été occupés en même temps par les Marines : de nombreux Haïtiens qui, dans d'autres circonstances, seraient allés chercher du travail à Cuba, dans l'agriculture, ont émigré en République dominicaine où ils ont trouvé un emploi principalement dans les plantations de canne à sucre. Dans les années 30, au nom d'une politique de blanchissement de la population (« *eclara la raza* »), Cuba et la République dominicaine ont expulsé ces migrants. En République dominicaine, lors d'un épisode tristement célèbre appelé « *El Corte* » (littéralement « la coupe ») par les Dominicains, et *Kouto-a* (le couteau) par les Haïtiens – 17 000 à 30 000 Haïtiens, selon les estimations, ont été massacrés sur l'ordre direct du président Rafael Trujillo, en vue de débarrasser le pays des migrants haïtiens (Derby et Turits, 2005 ; Martin, Midgley et Teitelbaum, 2002). Mais, malgré ces violences, les Haïtiens ont continué d'émigrer en République dominicaine, pour y trouver du travail.

Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, l'oppression politique et économique des Duvalier a entraîné un important mouvement d'émigration vers le Canada, les États-Unis, la France et la République dominicaine, ainsi que vers plusieurs pays d'Afrique subsaharienne qui venaient d'accéder à l'indépendance. Nombre de ces schémas migratoires perdurent aujourd'hui.

### **La vague d'émigrés haïtiens continue d'augmenter**

Haïti est un pays d'émigration nette, avec un stock d'émigrés qui s'accroît : en 2015, quelque 1.2 million d'Haïtiens vivaient à l'étranger, soit près de 11 % de la population (graphique 2.1). Le stock total d'émigrés, et le stock d'émigrés en pourcentage de la population, a augmenté au cours des dernières décennies. En 1990, il avoisinait 520 000 (7.4 % de la population). L'instabilité politique, l'oppression économique et/ou les catastrophes naturelles ont amplifié les flux d'émigration.

Graphique 2.1. **Environ 11 % de la population d'Haïti a émigré**  
Stock total d'émigrés et stock d'émigrés en pourcentage de la population, 1990-2015



Source : Nations Unies, DAES (2015), *International Migration Stock: The 2015 Revision* (base de données), [www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates15.shtml](http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates15.shtml).

On trouve la majorité des émigrés haïtiens dans des pays développés, même si le pourcentage d'émigrés établis dans des pays en développement a augmenté au cours du temps (tableau 2.1).

Tableau 2.1. **Le pourcentage d'émigrés résidant dans des pays développés a augmenté au cours du temps**

	1990	1995	2000	2005	2010	2015
<b>Total</b>	5 27 264	6 65 648	792 805	9 57 722	1 092 025	1 195 240
<b>Pays développés</b>	293 166	392 178	505 872	617 857	702 804	780 962
<b>Pays en développement</b>	234 098	260 470	286 933	339 865	389 221	414 278
<b>Pourcentage vivant dans des pays développés (%)</b>	55.6	58.9	63.8	64.5	64.3	65.3

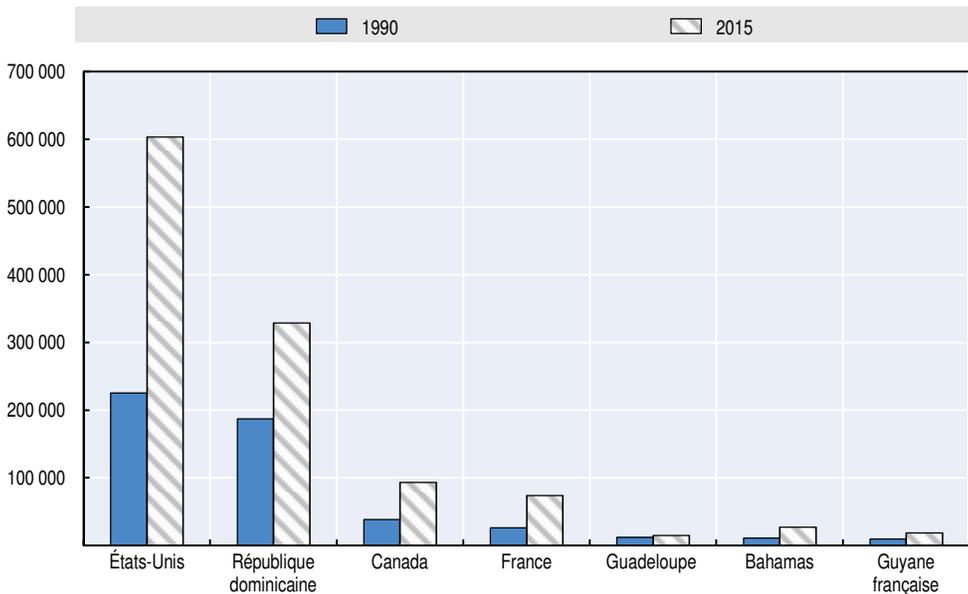
Source : Nations Unies, DAES (2015), *International Migration Stock: The 2015 Revision* (base de données), [www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates15.shtml](http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates15.shtml).

D'après les données des Nations Unies sur la population, les États-Unis sont le premier pays de destination, qui a accueilli environ 600 000 migrants (soit près de la moitié du stock total d'émigrés) en 2015. Cependant, d'autres sources font état d'un chiffre beaucoup plus élevé, compris entre 1 et 2 millions, si l'on prend en compte la migration illégale (International Crisis Group, 2007), dont il sera question dans la section suivante. Le deuxième pays de destination est la République dominicaine. Viennent ensuite le Canada et la France. Les

autres grands pays de destination sont des pays voisins : Guadeloupe, Bahamas et Guyane française (graphique 2.2). En 2010, au lendemain du tremblement de terre, de nouveaux schémas migratoires sont apparus. Sur une période de cinq ans (2010-15), 40 000 Haïtiens ont émigré au Brésil (dans l'État de l'Acre), en Bolivie et au Pérou (Joseph, 2017). Entre 2010 et 2016, quelque 80 000 Haïtiens se sont établis dans plusieurs grandes villes du Brésil après avoir obtenu un visa humanitaire délivré par l'ambassade brésilienne à Port-au-Prince (Joseph, 2017 ; Portal Brasil, 2016). Le Brésil est ainsi devenu le sixième plus important pôle de migration. En 2014, lorsque le Brésil a connu une crise politique et socio-économique, certains Haïtiens sont restés dans ce pays, mais, pour beaucoup d'autres, celui-ci est devenu un simple point de passage pour émigrer en Amérique du Sud (notamment au Chili et en Guyane française) ou aux États-Unis (Joseph, 2017 ; Mundo, 2016). Néanmoins, en janvier 2017, plus de 4 500 Haïtiens qui se trouvaient dans des villes frontalières du nord du Mexique attendaient de pouvoir entrer aux États-Unis (Semple, 2016). Leur sort n'est toujours pas réglé : le gouvernement de Barack Obama a durci sa politique d'immigration vis-à-vis des Haïtiens, en leur enjoignant de retourner immédiatement dans leur pays natal, et le gouvernement de Donald Trump a, lui aussi, pris des mesures qui limitent plus généralement l'immigration aux États-Unis (Semple, 2016).

Graphique 2.2. **Les États-Unis sont le premier pays de destination des Haïtiens, suivi par la République dominicaine**

Stock total d'émigrés, par destination



Source : Nations Unies, DAES (2015), *International Migration Stock: The 2015 Revision* (base de données), [www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates15.shtml](http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates15.shtml)

Pendant le XX<sup>e</sup> siècle, les migrations en provenance d'Haïti se composaient d'une catégorie spécifique de migrants fuyant la répression politique ou la crise économique : l'élite économique (du milieu des années 50 aux années 60), les travailleurs (années 60 et 70), et la population urbaine et rurale pauvre (depuis les années 70). Les sections suivantes examinent les schémas d'émigration vers les trois principaux pays de destination : Canada, États-Unis et République dominicaine.

### **Diverses lois sur l'immigration ont facilité l'émigration haïtienne vers le Canada**

Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, nombre d'Haïtiens – personnel politique, travailleurs de la classe moyenne et élite instruite – ont émigré en France, au Québec (Canada) et dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne qui avaient accédé depuis peu à l'indépendance. Ce groupe de migrants économiquement puissant (International Crisis Group, 2007 ; Laguerre, 1998) fuyait la dictature de François Duvalier (Papa Doc). Devant cet exode massif, Duvalier a employé le terme de « diaspora » pour désigner ceux qu'il considérait comme des traîtres à leur patrie (International Crisis Group, 2007). En Haïti, ce terme reste de nos jours utilisé de manière diffamatoire dans certains contextes.

La montée en puissance de la dictature a coïncidé avec la libéralisation de la politique d'immigration du Canada, qui, avant 1962, donnait la préférence aux immigrés venant du Royaume-Uni, mais qui a ensuite autorisé l'immigration sur la base de critères relatifs à l'éducation, à la connaissance de la langue du pays d'accueil, à la profession et à la formation, quel que soit le pays d'origine, pour répondre aux besoins découlant de l'expansion économique après-guerre et à la demande de main-d'œuvre qualifiée (Akbari, 1999 ; Blad et Couton, 2009 ; Icart, 2006). L'oppression politique a incité de plus en plus de travailleurs haïtiens à émigrer au Canada, où la plupart ont trouvé un emploi d'enseignant dans le secondaire (Jadotte, 1977). On dénombrait ainsi 19 316 Haïtiens au Canada en 1963, et 53 587 en 1967 (Labelle, Larose et Piché, 1983). Le vote de la Loi 63 (Loi pour promouvoir la langue française au Québec) en 1969, et de la Loi 22, en 1974, qui a fait du français la langue officielle dans l'administration publique canadienne a encore plus facilité l'émigration haïtienne au Canada (Fontaine, 1995). Durant cette période, le Canada a beaucoup investi dans l'éducation et la formation de ses ressortissants, ce qui lui a permis de moins dépendre de la main-d'œuvre étrangère très qualifiée.

En 1976, le Canada s'est doté d'une loi sur l'immigration centrée sur les droits de l'homme et sur l'admission de personnes pour des raisons humanitaires, afin de faire face à ses besoins en main-d'œuvre. Cette réorientation de la politique migratoire canadienne a entraîné une évolution du profil des émigrés haïtiens : ce sont de plus en plus des travailleurs qualifiés, plutôt que des travailleurs non

qualifiés, qui ont quitté leur pays (Akbari, 1999 ; Brenner, Célas et Toulouse, 1992 ; Icart, 2006 ; International Crisis Group, 2007).

En 2010, à la suite du séisme qui a dévasté Haïti, le Canada a pris un ensemble de mesures (les Mesures spéciales pour Haïti [MSH]) afin d'accélérer le processus d'immigration pour les familles des Haïtiens qui vivaient au Canada (Wasem, 2011). Ce programme donnait la priorité aux demandes (nouvelles et en instance) de parrainage déposées par des citoyens canadiens ou des résidents permanents au Canada pour des membres de leur famille restée à Haïti. De plus, comme le statut temporaire protégé (Temporary Protected Status [TPS]) mis en place par les États-Unis, les Haïtiens qui vivaient alors au Canada ont obtenu un prolongement de leur autorisation de séjour dans ce pays (Gouvernement du Canada, 2010). Cependant, même si les autorités canadiennes ont indiqué que, depuis 2010, plus de 3 000 Haïtiens par an ont bénéficié des MSH, 5 000 demandes n'avaient pas encore été traitées en 2012, et le gouvernement a été critiqué pour ne pas avoir renoncé aux critères de revenu standard qui empêchaient de nombreuses familles ouvrières d'accéder à ce dispositif (Cohen, 2012). À l'instar du TPS instauré par les États-Unis, les MSH avaient pour objectif d'atténuer une partie du fardeau humanitaire qui pesait sur Haïti, tout en permettant une augmentation des envois de fonds à ce pays. Néanmoins, il n'existe à ce jour aucune étude montrant que ces mesures ont effectivement contribué à la reconstruction et au développement d'Haïti.

D'après les chiffres communiqués par le Canada, l'émigration haïtienne dans ce pays a pour l'essentiel eu lieu au cours des trois dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle (Statistique Canada, 2007). En 2012, le nombre d'émigrés haïtiens au Canada était estimé à 74 000, et le volume des transferts de fonds à plus de 131 millions de dollars américains (USD ; Migration Policy Institute, 2014).

### **Les États-Unis comptent la plus importante population haïtienne émigrée**

La dictature des Duvalier a entraîné une émigration de grande ampleur vers un certain nombre de pays. Mais c'est aussi à ce moment-là que s'est amorcé un mouvement d'émigration régulier et significatif en direction des États-Unis, car la classe supérieure et la classe moyenne haïtiennes fuyaient les persécutions politiques et économiques dans leur pays natal (Laguerre, 1998 ; Wah, 2013). Selon Wah (2013), « les changements intervenus dans les lois sur l'immigration et sur les droits civiques au cours des années 60 ont favorisé cette première vague de migration massive », et le soutien apporté par les États-Unis au régime anticommuniste de Duvalier « a encore plus facilité à la fois l'immigration légale et l'immigration illégale des Haïtiens pendant cette période ». Le nombre d'émigrés haïtiens a ainsi triplé dans les années 70, atteignant environ 25 000 personnes (p. 58). C'est seulement dans les années 80, sous la présidence de Ronald Reagan, que les garde-côtes américains ont été

autorisés à contrôler les navires haïtiens pour tenter d'endiguer l'immigration illégale après ce que l'on a appelé l'Exode de Mariel, c'est-à-dire l'arrivée de 150 000 demandeurs d'asile, dont 25 000 Haïtiens, sur les côtes de la Floride (Wasem, 2011). C'est également durant cette décennie que la grande majorité (plus des trois quarts) des Haïtiens ayant émigré se sont installés aux États-Unis (Wah, 2013).

Après la chute de la dictature, en 1986, Haïti a connu un nouveau pic migratoire. En 1991, un coup d'État a renversé le président démocratiquement élu, Jean-Bertrand Aristide, ce qui a amplifié le mouvement d'émigration vers les États-Unis : 38 000 personnes ont fui Haïti et, dans la baie de Guantanamo, sur l'île de Cuba, plus de 10 000 « boat people » ont demandé asile aux États-Unis (ibid.). Au cours de cette décennie, la politique d'immigration des États-Unis a profondément changé, affectant à la fois l'immigration légale et l'immigration illégale en provenance d'Haïti. Au milieu des années 90, l'Immigration Act a introduit des critères très stricts pour le regroupement familial, ce qui a freiné l'immigration légale en direction des États-Unis. En 1998, ce phénomène migratoire a conduit au vote d'une loi, le Haitian Refugee Immigration Fairness Act (HRIFA), qui autorisait certains Haïtiens à demander le statut de résident permanent et qui accordait aux demandeurs d'asile dont le dossier avait été rejeté le droit de rechercher une autre forme d'aide à l'immigration (Wasem, 2011).

Après le tremblement de terre de 2010 en Haïti, les États-Unis ont instauré en quelques jours une politique qui avait clairement pour but d'empêcher l'arrivée d'une nouvelle vague de migrants sur leurs côtes, comme dans les années 80 et 90, lorsque les Haïtiens avaient fui la répression politique dans leur pays : le Département de la sécurité intérieure des États-Unis a annoncé que le statut temporaire protégé (TPS) serait accordé aux Haïtiens, légaux et illégaux, qui étaient entrés dans le pays avant le 12 janvier 2010 (Chishti et Bergeron, 2010 ; Gentile, 2010 ; Wasem, 2011). Grâce au TPS, les Haïtiens vivant aux États-Unis ont obtenu un statut légal temporaire et l'autorisation de travailler dans ce pays pendant 18 mois. On pensait que le TPS remédierait à quelques-uns des problèmes auxquels faisait face Haïti depuis le tremblement de terre, tout en permettant à davantage d'expatriés de participer aux efforts de reconstruction de leur pays natal, via des transferts de fonds qui, selon certains spécialistes, constituent « une forme d'assistance économique plus stable que les investissements étrangers ou que l'aide publique » (Chishti et Bergeron, 2010). À l'époque où le TPS a été mis en place, les projections de la Banque mondiale indiquaient qu'il générerait 300 millions USD d'envois de fonds supplémentaires au profit d'Haïti, et jusqu'à 1 milliard USD s'il était prolongé (Miller, 2010). En 2011, environ 48 000 Haïtiens vivant aux États-Unis avaient bénéficié de ce dispositif, qui a été reconduit jusqu'au 22 janvier 2013, permettant aux Haïtiens qui étaient arrivés aux États-Unis jusqu'à une année après le séisme de déposer

une demande (Department of Homeland Security, 2011 ; Wasem, 2011). Le TPS était censé atténuer le fardeau humanitaire pesant sur Haïti, avec la possibilité, par le biais des transferts de fonds, de contribuer à la reconstruction du pays. Cependant, aucune étude détaillant son effet sur l'économie, sur les efforts de reconstruction ou sur le processus de développement en Haïti n'a été menée à ce jour. De plus, il était prévu de mettre un terme au TPS au 22 juillet 2017, ce qui a encore plus compliqué la situation des 58 000 Haïtiens qui bénéficiaient de ce dispositif. Même si, sur le plan législatif, la décision de reconduire ou d'abroger le TPS devrait dépendre des conditions en Haïti, les opposants à la reconduction affirment que les conditions pour un retour des émigrés ne seront jamais en place (Alvarez, 2017). Le TPS a toutefois été officiellement prolongé jusqu'au 22 janvier 2018 (USCIS, 2017).

Actuellement, ce sont les États-Unis qui comptent la plus importante population haïtienne émigrée, et cette population ne cesse de croître. Selon les données de l'U.S. Census Bureau (2010), elle s'est accrue de 60.8 % entre 2000 et 2010. En 2010, elle était estimée à 881 488 personnes (y compris celles nées aux États-Unis d'un parent haïtien), soit 0.3 % de la population totale des États-Unis. En 2012, les estimations faisaient état de 664 000 migrants d'origine haïtienne vivant aux États-Unis (Migration Policy Institute, 2014). Ces chiffres sont toutefois contestés en raison de l'ampleur de l'immigration illégale : certains évaluent entre 1 et 2 millions le nombre d'Haïtiens vivant aux États-Unis (International Crisis Group, 2007). Les données de 2010 de l'U.S. Census Bureau indiquent que cette population se concentre, à près de 80 %, dans trois États : la Floride, l'État de New York et le Massachusetts. La Floride affiche le pourcentage d'Haïtiens le plus élevé (48.1 %), contre 21.6 % dans l'État de New York et 8.3 % dans le Massachusetts.

En 2012, les Haïtiens vivant aux États-Unis ont envoyé dans leur pays natal plus de 1 milliard USD de fonds. C'est environ quatre fois plus que le volume envoyé par les Haïtiens vivant en République dominicaine (Migration Policy Institute, 2014).

### ***Les Haïtiens émigrés en République dominicaine sont pour la plupart vulnérables et peu qualifiés***

La migration des Haïtiens dans les Caraïbes a également connu un pic durant la dictature des Duvalier, mais elle présente des caractéristiques qui lui sont propres. En effet, étant donné que les Haïtiens qui décident de migrer dans la région font partie des moins instruits et affichent un faible niveau de qualifications, ils se retrouvent le plus souvent à travailler comme ouvriers dans les pays insulaires de destination (Marcelino, 2013 ; Wah, 2013) et sont par conséquent très vulnérables. Ils sont victimes d'abus de la part des employeurs, de violations de leurs droits fondamentaux, et sont constamment sous la menace d'une expulsion.

C'est tout particulièrement le cas des migrants haïtiens en République dominicaine. Un nombre croissant de travailleurs haïtiens, pour la plupart sans qualifications, ont émigré illégalement en République dominicaine pour fuir l'instabilité économique et politique chronique dans leur pays natal sous la dictature (International Crisis Group, 2007 ; Martin et al., 2002 ; Orozco, Lowell, Bump et Fedewa, 2003). Malgré la xénophobie et le rejet dont ils étaient l'objet (et dont ils sont victimes encore aujourd'hui), les haïtiens continuent d'émigrer illégalement à la recherche d'opportunités d'emploi (OCDE/CIES, 2017). En Haïti, la chute de la dictature a aussi marqué le début d'une nouvelle période de troubles politiques, économiques et sociaux ; au même moment, la République dominicaine a engagé des réformes économiques néolibérales, délaissant la filière sucrière et l'agriculture au profit du tourisme (services de nettoyage, aménagements paysagers, vendeurs de rue, etc.), du secteur tertiaire (emplois de caissiers, de conducteurs de taxi, etc.), du bâtiment et des activités manufacturières dans les zones de libre-échange (travail en usine), autant de secteurs qui ne sont pas soumis à la législation sur les salaires et qui ont permis aux Haïtiens d'accéder à d'autres pans de l'économie formelle et informelle (Ferguson, 2003 ; International Crisis Group, 2007 ; Jarayam, 2010 ; OCDE/CIES, 2017).

Les deux pays y ont trouvé leur compte – Haïti a fourni à la République dominicaine une main-d'œuvre non qualifiée et bon marché, et reçu des millions de dollars de transferts de fonds (International Crisis Group, 2007) – mais, dans le même temps, ces changements économiques ont rendu les Haïtiens plus visibles en République dominicaine, et cela s'est traduit par l'apparition de nouvelles formes de xénophobie (Turits, 2002). Au cours des années 90, plus de 85 000 Haïtiens ont été expulsés de République dominicaine durant la campagne électorale ou en réponse aux critiques internationales dénonçant les pratiques locales en matière d'emploi (Ferguson, 2003).

En 2010, lors du séisme, les tensions entre les deux pays sont brièvement retombées. La République dominicaine a apporté à Haïti une aide humanitaire en ouvrant son espace aérien pendant les opérations de reconstruction et en permettant aux Haïtiens d'accéder à son système de soins. À la suite de cette catastrophe naturelle, de plus en plus d'Haïtiens ont franchi la frontière poreuse entre les deux pays, la plupart illégalement, si bien que l'on ne connaît pas précisément leur nombre. Cependant, d'après les estimations de Sigfrido Pared Perez, qui dirigeait alors le bureau des migrations en République dominicaine, la population migrante haïtienne a augmenté de 15 % à la suite du tremblement de terre de 2010 (Fieser, 2010). En 2011, le gouvernement et la population de la République dominicaine ont perdu patience vis-à-vis de ce qu'ils considéraient comme un fardeau : ils ont accusé les Haïtiens de faire augmenter la criminalité, de propager des maladies telles que le choléra et de

prendre leurs emplois (Archibold, 2011). La République dominicaine a commencé à expulser massivement les Haïtiens arrivés depuis peu sur son territoire (ibid.). L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a alors mis en place un programme d'aide au retour volontaire, qui a permis à plus de 300 Haïtiens de revenir dans leur pays natal avec une aide de 200 USD pour y créer une petite entreprise, 50 USD pour subvenir à leurs besoins quotidiens et une somme de 65 USD versée aux mères pour chaque enfant (OIM, s.d. ; Velton, 2012).

La situation des migrants haïtiens en République dominicaine est ensuite redevenue ce qu'elle était avant le séisme. De fait, les pouvoirs publics dominicains ont à nouveau considéré les Haïtiens comme un fardeau économique et social, et le Gouvernement haïtien a tenté d'intervenir de manière constructive pour mettre un terme aux abus des employeurs. La République dominicaine a réintroduit des mesures qu'elle avait prises par le passé, expulsant la main-d'œuvre en surnombre qu'elle jugeait indésirable. Elle a également adopté de nouvelles mesures pour résoudre ce qu'elle appelait le « dilemme haïtien », qui avait attiré l'attention de la communauté internationale. En septembre 2013, sa Cour suprême a décidé que les enfants nés en République dominicaine de parents haïtiens sans papiers n'avaient pas le droit de devenir des citoyens de ce pays, et elle a demandé l'examen de tous les certificats de naissance, en remontant jusqu'en juin 1929. On estime que plus de 200 000 personnes seraient devenues apatrides à la suite de cette décision de justice (Archibold, 2013 ; Marcelin, 2017 ; OCDE/CIES, 2017). Près de trois générations de Dominicains d'origine haïtienne, dont bon nombre n'avaient pas de liens culturels avec Haïti, ont ainsi été privées de tout accès à l'éducation et à des soins de santé de base. Cette politique a aussi rendu ces personnes plus vulnérables à différentes formes d'exploitation. Étant donné le statut précaire des Haïtiens et des atteintes fondamentales à leurs droits en République dominicaine, il est difficile de disposer de données solides concernant la relation entre migrations et développement en Haïti. De fait, la majeure partie de cette population migrante participe à des activités informelles, et souvent clandestines.

L'ampleur des migrations illégales et l'absence de données expliquent les écarts considérables dans les chiffres relatifs à la population migrante haïtienne en République dominicaine (Ferguson, 2003 ; OCDE/CIES, 2017). En 2003, par exemple, les estimations du nombre d'Haïtiens vivant en République dominicaine allaient de 600 000 à 1.5 million, et ces écarts de chiffres étaient dus, dans une large mesure, au fait que beaucoup de travailleurs haïtiens avaient franchi illégalement une frontière poreuse et n'étaient donc pas officiellement recensés (International Crisis Group, 2007 ; Martin et al., 2002 ; Orozco et al., 2003). Si l'on tient compte de ces écarts de chiffres, on estime qu'autant d'Haïtiens vivent en République dominicaine qu'aux États-Unis (Orozco et

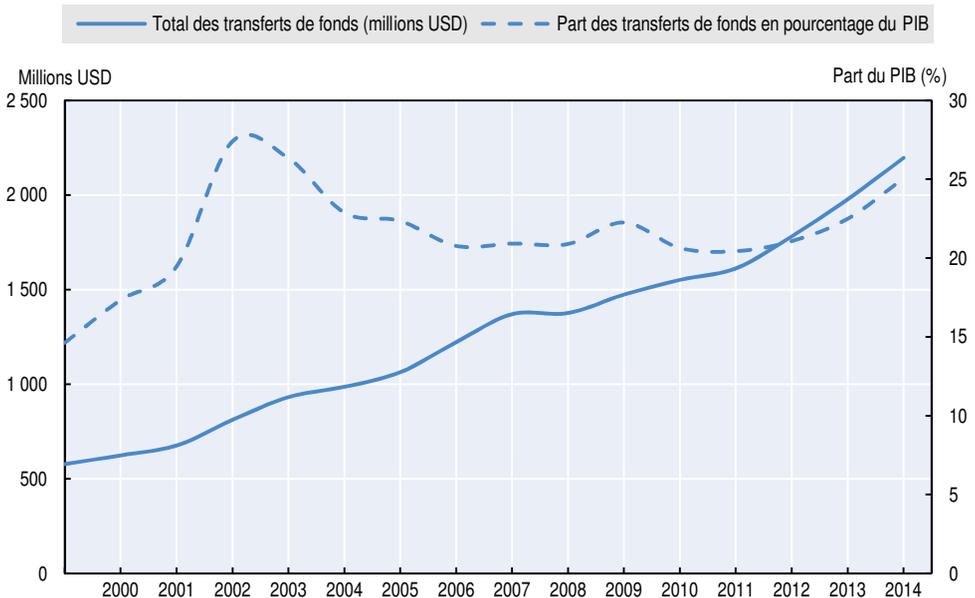
Burgess, 2011 ; United States Census Bureau, 2010). Les estimations du Migration Policy Institute (2014) sont plus prudentes et avancent le chiffre de 259 000 pour l'année 2012. Il est toutefois indéniable que les Haïtiens constituent la catégorie d'émigrés la plus nombreuse en République dominicaine : les estimations du pourcentage de cette population migrante vont de 78.8 % à 87.3 % (OCDE/CIES, 2017).

La République dominicaine est aussi la deuxième plus importante source de transferts de fonds à Haïti, avec un total de 258 millions USD en 2012. Cependant, l'utilisation de réseaux informels ou clandestins pour ces transferts de fonds explique, là encore, les écarts de chiffres. Comme les données relatives à la population, le volume réel des envois de fonds est donc sous-estimé.

### **Les transferts de fonds représentent une part importante du PIB d'Haïti**

Les fonds que les émigrés envoient à leur famille restée au pays tiennent une place essentielle dans l'économie haïtienne. En 2015, Haïti a ainsi reçu l'équivalent de 2 196 millions USD, ce qui correspond à environ 25 % de son PIB (graphique 2.2). Ces transferts ont augmenté au cours du temps.

Graphique 2.3. **Les transferts de fonds vers Haïti continuent d'augmenter**  
Évolution des transferts de fonds au cours du temps, en USD et en pourcentage du PIB



Source : Banque mondiale (2016), *Migration and Remittance Data* (base de données sur les migrations et les envois de fonds), <http://data.worldbank.org/indicator/BX.TRFPWKR.CD.DT>, (consulté le 14 juin 2017)

## Les interactions entre migrations et développement dans les travaux de recherche et les programmes de développement

Les diasporas deviennent des acteurs essentiels de la nouvelle architecture née de la mondialisation, car elles sont de plus en plus à même d'influer en profondeur sur les processus politiques, économiques et sociaux dans leur pays d'origine. Gouvernements et organisations internationales commencent à admettre qu'il est nécessaire de comprendre et de prendre en compte ces acteurs dans de multiples domaines de la politique publique. Au cours de la dernière décennie, les autorités et les chercheurs se sont ainsi intéressés au rôle que peuvent jouer les transferts de fonds des diasporas (Orozco, 2003), le capital humain (Brinkerhoff, 2008 ; Lowell et Findlay, 2001 ; Meyer, 2001) et l'entrepreneuriat (Newland et Patrick, 2004) dans le développement économique d'un grand nombre de pays d'émigration. Depuis une période plus récente, ils s'intéressent aussi aux transformations politiques et sociales auxquelles les diasporas peuvent contribuer dans leur pays d'origine via diverses formes d'activités : financement de partis, sensibilisation du grand public à une cause, développement et mobilisation de la société civile, par exemple (Glick-Schiller et Fouron, 2001 ; Shain, 1999 ; Shain, 2002).

### **Nombre de programmes déployés par des organisations internationales cherchant à mettre à profit le potentiel de la diaspora haïtienne**

Les nombreuses initiatives lancées par des organisations internationales en vue de mettre à profit la diaspora pour remédier aux problèmes de développement dans le pays d'origine montrent que ces organisations ont confiance dans le potentiel de la diaspora. À Haïti, les Nations Unies ont ainsi mis en place le programme Tokten (*Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals*, ou transfert du savoir par l'intermédiaire des expatriés) en 1988, soit deux ans après la chute de la dictature des Duvalier. Élaboré en 1977 par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ce programme vise à s'appuyer sur le savoir-faire et les compétences des expatriés, dont certains passent entre 2 et 12 semaines dans leur pays d'origine pour y mener une mission de conseil ayant pour objectif de faire avancer le développement de leur pays natal (Organisation internationale du travail, 2013). Ce programme a été confronté à de nombreuses difficultés, dont certaines étaient inhérentes à sa conception, tandis que d'autres pouvaient s'expliquer par le contexte local. Par exemple, les critères de recrutement et de sélection de ces expatriés consultants diffèrent considérablement d'un pays à l'autre. En effet, certains programmes Tokten créent une base de données en ligne qui permet aux expatriés d'indiquer leurs compétences, alors que d'autres programmes recrutent directement ces consultants, en faisant appel à des institutions locales. Dans le cas d'un

pays comme Haïti, qui doit se reconstruire et qui a subi une succession de catastrophes naturelles et anthropiques au cours des dernières décennies, une mission de conseil qui dure entre 2 et 12 semaines et qui fait appel à des Haïtiens émigrés n'a aucune chance de contribuer à un développement à long terme et durable. En effet, ce type de mission de courte durée part du principe que les Haïtiens vivant à l'étranger comprennent le contexte local, y compris ceux qui n'ont peut-être jamais encore foulé le sol d'Haïti. Le programme Tokten étant axé sur le renforcement des capacités et sur l'efficacité de l'administration publique locale, il présume que le gouvernement est stable, ce qui aura un effet positif sur la coopération, qu'il existe un certain degré de transparence et que de solides systèmes d'enregistrement et d'archivage des données sont en place, ce qui devrait optimiser l'utilité d'une mission de conseil de courte durée. Or, ces hypothèses de base sont erronées, ce qui explique que le programme Tokten a rencontré de nombreuses difficultés en Haïti, où il a dû être abandonné en 2013.

L'agence des États-Unis pour le développement international (United States Agency for International Development [USAID]) travaille avec la diaspora haïtienne sur des projets qui concernent le secteur agricole, tels que le programme de Développement économique pour un environnement durable (DEED), qui invite les membres de la diaspora à mener des actions de bénévolat pendant plusieurs semaines dans ce secteur, ou en faveur de la protection de l'environnement (USAID, 2012a et 2012b). Par ailleurs, en 2009, l'USAID s'est associée avec la Sogebank Foundation pour lancer le programme Haitian Diaspora Marketplace (HDM) afin d'encourager les investissements directs de la diaspora en Haïti (USAID, 2009). Ce programme visait à apporter un appui financier à des entrepreneurs membres de la diaspora, dans le cadre d'un mécanisme de partage des coûts, pour promouvoir « des opportunités commerciales, la création d'emplois et la création de richesse par le biais de partenariats étrangers et locaux », de manière à soutenir « la création et/ou le renforcement d'une vingtaine d'entreprises locales, en particulier autour de Port-au-Prince, dans des secteurs productifs stratégiques, via le transfert de savoir et de capital par les Haïtiens vivant à l'étranger » (ibid.). Il a été interrompu par le séisme de 2010 et aucun résultat n'a été publié sur cette initiative chiffrée à 2.5 millions USD.

L'USAID a aussi lancé le programme Leveraging Effective Application of Direct Investment (LEAD), mis en œuvre par la Fondation panaméricaine de développement (PADF). La PADF cible les Haïtiens vivant aux États-Unis, au Canada et en République dominicaine, et les encourage à investir dans leur pays d'origine. Deux concours sont organisés à cette fin : 1) un concours de plan d'affaires LEAD pour les petites et moyennes entreprises, qui permet aux lauréates de bénéficier de subventions de contrepartie selon un ratio de un pour un ; et 2) un concours permettant aux entreprises sociales d'obtenir des subventions de contrepartie LEAD (PADF, 2013).

Les États-Unis misent sur le potentiel d'investissement de la diaspora pour cibler un important moteur de la croissance économique, le développement des petites et moyennes entreprises (PME), en combinant les subventions versées par USAID et les fonds provenant d'investisseurs américains. Étant donné son objectif – travailler avec des investisseurs qui comprennent les risques liés à la création ou à l'expansion d'une entreprise à Haïti – ce programme est centré sur la diaspora haïtienne aux États-Unis, mais il est encore trop tôt pour évaluer son impact sur le développement du pays.

Comme les États-Unis, le Canada s'intéresse aux interactions entre migrations et développement, et cherche à renforcer les capacités par le biais des organisations de la diaspora présentes sur son territoire. D'après les données du Gouvernement canadien, Haïti est le plus important bénéficiaire de l'aide au développement sur le continent américain, et le deuxième dans le monde, derrière l'Afghanistan. Les engagements destinés à Haïti ont représenté plus de 1 milliard de dollars canadiens (CAD) entre 2006 et 2012. Par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le Canada finance des interventions axées sur les enfants et les jeunes, sur la croissance économique durable et sur la sécurité alimentaire, avec pour thématiques transversales la promotion d'une gouvernance démocratique, l'égalité des sexes et la protection de l'environnement (Gouvernement du Canada, 2014). L'ACDI finance des organisations de la diaspora qui disposent d'une expérience des questions de développement et, pour celles qui n'ont pas cette expérience, des partenariats tripartites entre ces organisations et des organisations canadiennes et haïtiennes, dans le cadre d'initiatives en faveur du développement (Forum mondial sur la migration et le développement, 2014). Cependant, malgré ces efforts, le Canada n'a élaboré à ce jour aucune politique spécifique pour favoriser les interactions entre les migrations et le développement.

La contribution potentielle des diasporas au développement de leur pays d'origine a fait l'objet d'un rapport présenté officiellement au Parlement canadien en novembre 2012, sous le titre « Stimuler la croissance économique inclusive : rôle du secteur privé dans le développement international » (Chambre des communes du Canada, 2012a). Ce rapport énonce plusieurs recommandations pour soutenir et mobiliser les diasporas afin qu'elles contribuent au développement de leur pays d'origine : créer des opportunités permettant à des bénévoles de participer au développement international ; maximiser les envois de fonds en renforçant les institutions financières qui les facilitent et publier des informations sur le coût de ces transferts de façon à promouvoir des structures tarifaires adéquates ; mettre à disposition une partie des fonds (limités) de l'ACDI pour renforcer les capacités des organisations des diasporas ; constituer des outils de financement du développement incluant des mécanismes de partage du risque et un appui au financement de projets à but lucratif. Le rapport souligne en particulier l'importance des transferts de fonds

et le fait que le Canada, qui est l'une des plus importantes sources de transferts de fonds au monde, ne communique aucun chiffre officiel sur ces envois, et ne dispose donc pas de données suffisantes pour comprendre l'économie des envois de fonds canadiens (*ibid.*). Cependant, étant donné que le Canada prête désormais attention aux interactions entre migrations et développement, on peut s'attendre à ce qu'il infléchisse sa politique.

De toute évidence, les pays d'immigration peinent encore à déterminer quel type de politique pourrait avoir des répercussions bénéfiques sur les pays d'émigration comme Haïti en mettant à profit les interactions entre migrations et développement. Néanmoins, les difficultés qu'ils rencontrent sont probablement aussi celles qui attendent les pays du Sud dont les ressources financières et humaines sont plus limitées et qui sont confrontés à d'importants problèmes de développement. Pour un pays comme Haïti, qui doit se reconstruire après une catastrophe naturelle, ces interactions cruciales nécessiteront une volonté politique forte et de la persévérance dans un contexte très difficile.

### ***Les études sur le lien entre les migrations et le développement se concentrent sur les transferts de fonds***

Parmi les études qui montrent la contribution de la diaspora haïtienne au développement du pays, plusieurs sont consacrées à l'engagement politique (Gammage, 2004 ; Laguerre, 1984 ; 2006) ou philanthropique des membres de la diaspora qui font partie d'associations professionnelles ou d'associations de leur ville d'origine (Fagen et al., 2009 ; Pierre-Louis, 2006). Pour autant, les rapports sur les transferts de fonds sont très largement sur-représentés (César 2007 ; Orozco, 2006, 2011). Les transferts de fonds jouent en effet un rôle essentiel pour l'économie haïtienne : d'après certaines estimations, ils se montent à près de 2 milliards USD par an, soit plus d'un quart du PIB haïtien (Caroit, 2012 ; Chishti et Bergeron, 2010 ; Clemens, 2010 ; Gentile, 2010 ; International Crisis Group, 2007 ; Miller, 2010 ; Migration Policy Institute, 2014 ; Sanon, 2012 ; Wah, 2013). On observe une tendance à l'utilisation de méthodes informelles pour le transfert de fonds, ce qui s'explique par le statut précaire de nombreux Haïtiens à l'étranger, et notamment dans les pays des Caraïbes (Marcelino, 2013). Or, ces envois de fonds ne sont pas pris en compte dans les données disponibles. Par conséquent, les transferts de fonds vers Haïti sont souvent sous-estimés. On trouve dans la grande majorité de ces études des informations sur l'origine, les montants et le mode des transferts de fonds, ainsi que des données démographiques sur les émetteurs et les personnes recevant ces transferts, mais elles sont peu nombreuses, en revanche, à s'intéresser à la manière dont ces fonds sont dépensés et à leurs effets sur les ménages haïtiens. D'après Orozco et Burgess (2006), près d'un tiers des transferts de fonds vers Haïti sont consacrés à l'achat de nourriture, tandis que le reste des fonds revient à l'éducation, l'habillement et l'épargne. Pour autant, il est difficile

d'évaluer les conséquences des transferts de fonds pour les ménages, comme le montrent plusieurs études qui traitent des effets des transferts de fonds sur l'éducation des enfants haïtiens. Il faut en effet différencier les ménages migrants des ménages non-migrants afin de mieux comprendre l'incidence des transferts de fonds sur l'accès à l'éducation et les répercussions pour les enfants (Amuedo-Dorantes, Georges et Pozo, 2010).

La vision que les pouvoirs publics haïtiens ont des interactions entre migration et développement reflète l'importance excessive accordée aux contributions financières réelles et potentielles de la diaspora – transferts de fonds et investissements par des organisations de développement ou des universitaires. De fait, Haïti a limité les efforts pour mobiliser sa diaspora à ce seul aspect, en se concentrant sur l'obtention de ressources financières par des transferts de fonds et des investissements directs, ainsi que par le biais de l'entrepreneuriat. Dès lors, de nombreux modes de participation de la diaspora au développement du pays sont restés inexploités ou peu exploités. De plus, le rapport complexe, et souvent ambivalent, entre les membres de la diaspora et leur pays d'origine complique encore cette mobilisation. Surtout, la mise à profit du lien entre migration et développement restera un but inatteignable pour Haïti aussi longtemps que manqueront les données nécessaires pour comprendre les migrations dans leurs différents aspects. C'est pourquoi il est impératif de pouvoir compter sur les donateurs internationaux, sur le secteur privé, sur la société civile, ainsi que sur les pouvoirs publics. Ces derniers doivent jouer un rôle moteur en vue de s'appuyer sur une analyse des migrations vers et depuis Haïti, des migrations de retour, des migrations internes et des migrations circulaires.

## Quel rôle jouent les migrations dans les stratégies nationales de développement ?

Depuis la chute de la dictature des Duvalier, puis à la suite du tremblement de terre de 2010, les efforts d'Haïti pour exploiter les ressources provenant des migrations ont été « insuffisants et incohérents » (Marcelino, 2013). Si les pouvoirs publics haïtiens ont bien conscience du fait que les migrations peuvent être un moteur de développement, ils ne sont jusqu'à présent pas parvenus à élaborer des politiques adaptées. À bien des égards, l'économie d'Haïti est soutenue par les membres de la diaspora (Banque mondiale, 2011 ; Caroit, 2012 ; Fagen et al., 2009 ; Orozco, 2006 ; Pierre-Louis, 2006 ; Sanon, 2012). Les transferts de fonds en sont un exemple notable : comme nous l'avons rappelé, Haïti reçoit chaque année des montants significatifs par ce biais (graphique 2.3). Les Haïtiens qui vivent à l'étranger jouent par conséquent un rôle essentiel pour soutenir l'économie haïtienne et sont une ressource cruciale pour le développement de leur pays d'origine, que les pouvoirs publics haïtiens, toutefois, ne sont pas encore parvenus à mettre à profit.

La première tentative du pays pour mobiliser sa diaspora remonte à la création, en 1991, d'un portefeuille consacré aux Haïtiens de l'étranger au sein du gouvernement de l'ancien président Jean-Bertrand Aristide (International Crisis Group, 2007). Ce ministère du Dixième département, rebaptisé quelques années plus tard ministère des Haïtiens vivant à l'étranger (MHAVE), a été constitué en 1995 pour représenter les intérêts de la diaspora (ibid.). Son rôle était d'élaborer et de coordonner des politiques et des initiatives ayant trait à la diaspora. Cependant, en dépit de ces efforts, destinés à institutionnaliser la mobilisation de la diaspora, le MHAVE a toujours été sous-financé, sous-utilisé et sous-évalué. L'International Crisis Group (2007) observe qu'en 2004, le MHAVE a défini un nouvel axe politique adapté, centré sur le développement, l'investissement et les transferts de savoir-faire, mais qui péchait par l'absence de planification à long terme. Les obstacles auxquels le ministère était confronté – ressources limitées, absence d'influence en Haïti et à l'étranger, et difficultés à collaborer avec d'autres organismes publics – ont eu des effets délétères sur la cohérence de cet axe. En outre, la rotation rapide des ministres (près de deux ministres différents à ce poste par an durant la présidence de Michel Martelly) oblige à se demander comment on peut préparer, mettre en œuvre et accompagner quelque mesure que ce soit avec un changement aussi fréquent de responsable. Malgré cela, le MHAVE a su donner une cohérence à ses efforts pour rester en contact avec les Haïtiens de l'étranger, et mobiliser la diaspora en faveur du développement du pays (voir la prochaine section du présent chapitre). Dans le même temps, l'administration centrale a commencé à prendre en compte les migrations dans la stratégie de développement d'Haïti.

***Le « Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté » reconnaît l'importance des migrations pour le développement d'Haïti***

En novembre 2007, le ministère de la Planification et de la Coopération extérieure d'Haïti a rendu public son « Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté », qui présente un diagnostic de la pauvreté et des inégalités, une analyse des acteurs étatiques et non étatiques, les grands chantiers du Gouvernement haïtien, un examen du cadre et des politiques macro-économiques, ainsi que les moyens de financement, de mise en œuvre et de suivi des mesures décidées (p. 14). En mentionnant directement la diaspora haïtienne, ce document reconnaît explicitement l'importance des migrations pour le développement d'Haïti. Plus précisément, il met en évidence la volonté du gouvernement d'inclure les Haïtiens vivant à l'étranger en poursuivant l'élaboration de politiques destinées à promouvoir le tourisme à destination de la diaspora haïtienne (p. 59) ; en soutenant, afin de contribuer au développement urbain durable et de réduire la pauvreté, les projets de populations locales pouvant être (en partie) financés par une taxation des transferts de fonds de la diaspora (p. 102) ; et en encourageant les campagnes de

promotion et d'incitation à l'investissement qui ciblent les Haïtiens de l'étranger (p. 110). Malgré l'absence relative de mesures concrètes visant à permettre la participation de la diaspora, la prise en compte des migrations montre que l'État est conscient du lien qui existe entre les migrations et le développement. En effet, ce document stratégique doit servir de plan de développement et a pour but d'accroître l'efficacité de l'aide internationale à Haïti. Toutefois, c'est en réalité le séisme de 2010 qui a mis la diaspora au centre des discussions sur le relèvement, la reconstruction et le développement d'Haïti.

### **Les catastrophes naturelles ont orienté les politiques relatives à l'émigration et à la migration**

À la suite du séisme de 2010, le président nouvellement élu, Michel Martelly, a intégré dans ses interventions le thème du retour de la diaspora pour aider le pays dans ses efforts de reconstruction, et a multiplié les appels aux Haïtiens vivant à l'étranger pour qu'ils apportent leurs compétences et contribuent au renforcement des capacités et à la (re)construction du pays, et notamment des bâtiments (*The Daily Observer*, 2011). Une difficulté persiste néanmoins : comment mettre en place de façon durable des circuits pour mobiliser la diaspora ? Une tâche d'autant plus difficile qu'Haïti dépend largement de l'aide internationale et que le pays a perdu un grand nombre de ses fonctionnaires et de ses infrastructures lors du tremblement de terre. En six ans (de janvier 2010 à octobre 2016), Haïti a dû faire face à plusieurs catastrophes naturelles : un séisme, une épidémie de choléra et plusieurs ouragans (Marcelin et Cela, 2017 ; Marcelin, Cela et Schultz, 2016). Divers acteurs internationaux ont uni leurs forces pour amener l'État haïtien à envisager les migrations dans tous leurs aspects et à élaborer des politiques adaptées, afin de lier les migrations au développement du pays. On trouve parmi ces acteurs certains donateurs internationaux, pour qui la diaspora peut contribuer au développement d'Haïti, et des membres de la diaspora qui souhaitent jouer un rôle plus important dans la reconstruction et le développement du pays. En mars 2010, l'Organisation des États américains (OEA) a accueilli à son siège, à Washington, le Forum de la diaspora haïtienne. La diaspora a saisi cette occasion pour présenter ses recommandations : la création d'un corps de fonctionnaires avec la participation des Haïtiens sur place et de la diaspora pour aider au processus de reconstruction ; l'existence d'un siège avec droit de vote réservé à un représentant de la diaspora au sein de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti ; une collaboration avec les donateurs afin d'officialiser la mobilisation de la diaspora dans le relèvement et la reconstruction du pays ; l'utilisation des compétences de la diaspora pour poursuivre le processus de réforme de la Constitution ; ainsi que la poursuite du transfert des connaissances et des compétences de la diaspora pour contribuer au renforcement des capacités (Forum de la diaspora haïtienne, 2010). Cette convergence opportune d'intérêts pour les migrations et le développement peut expliquer certaines décisions ultérieures des autorités haïennes.

Au mois de mars 2010, le Gouvernement haïtien a publié un Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti, qui définit un cadre pour la reconstruction du pays selon quatre axes : la refondation territoriale, la refondation économique, la refondation sociale et la refondation institutionnelle (Gouvernement d'Haïti, 2010a : 9). Ce document constate l'échec des autorités haïtiennes à mobiliser suffisamment la diaspora. Si plusieurs recommandations sont similaires à celles du Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (2007), le tremblement de terre de 2010 a néanmoins débouché sur des moyens financiers et sur des occasions concrètes de mettre en œuvre certaines d'entre elles. Dans le Plan d'action, le Gouvernement haïtien suggère de réfléchir aux meilleurs moyens pour permettre aux transferts de fonds des Haïtiens de l'étranger de contribuer au développement social et économique du pays, et de mettre les compétences des membres de la diaspora au service du processus de refondation. Un représentant de la diaspora siègera par ailleurs au sein de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti, mais n'aura pas de droit de vote. D'autre part, dans le PDNA du tremblement de terre (2010b), le gouvernement s'est donné comme priorité de « créer des emplois et des revenus d'urgence, et en même temps de formuler et de planifier des politiques actives pour la création soutenue de nouveaux emplois dans le moyen et long terme » par la « promotion, la facilitation et le soutien aux opportunités d'investissement en Haïti de la diaspora haïtienne et l'utilisation productive des "remises des émigrés" » (p. 99). Les efforts pour lier les migrations au développement du pays, qui sont encore plus nécessaires après le séisme de 2010, doivent porter principalement sur la mobilisation de la diaspora, et plus précisément sur les transferts de fonds, les investissements et le transfert de compétences. En outre, d'autres éléments ont amené les autorités haïtiennes à élargir leur palette d'interventions et à cesser de se focaliser sur la mobilisation de la diaspora pour prendre en compte la totalité du phénomène migratoire et ses conséquences pour le pays.

Haïti a été frappé par de très nombreuses catastrophes, naturelles ou anthropiques, au cours des 30 dernières années, qui ont poussé de nombreux Haïtiens à émigrer illégalement, en particulier vers des pays de la région. Face à des pressions diverses pour maîtriser l'immigration haïtienne sur leur territoire, plusieurs pays sont parvenus à contraindre Haïti à élaborer des politiques destinées à réduire l'émigration des Haïtiens vers des États voisins. L'ancien Premier ministre, Laurent S. Lamothe, a ainsi créé une équipe spéciale chargée des migrations, qui comprend des représentants de l'OIM, d'organisations de la société civile et de divers organismes publics dont les missions ont un lien direct ou indirect avec les migrations : la Direction de l'Immigration et de l'Émigration au sein du ministère de l'Intérieur, l'Office national de la migration au sein du ministère des Affaires sociales et du Travail, qui est chargé de la réintégration des immigrés renvoyés en Haïti, ou encore la Police nationale d'Haïti, entre

autres. Si cette équipe a œuvré à l'élaboration de politiques migratoires à la fois solides et susceptibles de contribuer au développement d'Haïti, elle se heurte toutefois à une difficulté persistante : l'absence de données fiables sur lesquelles s'appuyer. Les ressources limitées et l'échec des pouvoirs publics à faire des questions migratoires une priorité pour le développement national suffisent à eux seuls à expliquer l'inefficacité des efforts déployés pour lier les migrations et le développement. Mais c'est avant tout le manque de données qui empêche l'adoption de politiques de développement pertinentes.

## Les politiques existantes en matière de migrations

La majorité des politiques migratoires se concentrent sur l'importante diaspora haïtienne et sur son potentiel pour le développement du pays. Avant 2010, les contributions des Haïtiens de l'étranger étaient fragmentées et non institutionnalisées car la plupart des membres de la diaspora évitaient de passer par les organismes publics. Après le tremblement de terre, la diaspora a commencé à jouer un rôle central, malgré les controverses que cela suscite parfois, dans les débats sur le relèvement, la reconstruction et le développement du pays. L'ampleur des destructions dues au séisme a obligé les parties prenantes nationales et internationales à mettre de côté (temporairement) leurs griefs et leur méfiance mutuels pour œuvrer au relèvement et à la reconstruction d'Haïti. On peut penser que le tremblement de terre a abouti à structurer et à amplifier la mobilisation de la diaspora, ainsi qu'à mettre en œuvre certaines recommandations formulées en 2007 dans le Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté.

Certes, la contribution de la diaspora au développement du pays s'est accrue, mais les capacités à élaborer, à déployer et à appuyer les mesures nécessaires restent lacunaires en raison de la fragilité du gouvernement, de la rotation des responsables politiques et de la dépendance d'Haïti à l'égard de l'aide internationale. Les deux initiatives présentées ci-dessous ont été adoptées par le gouvernement actuel afin de mettre à profit les ressources de la diaspora. La première reflète l'importance des transferts de fonds et du capital financier des Haïtiens vivant à l'étranger. La seconde, qui témoigne des efforts d'institutionnalisation de la participation de la diaspora aux affaires du pays, peut avoir des conséquences pour le développement politique, économique et social d'Haïti.

### **Une taxe sur les transferts de fonds pour financer l'éducation**

Estimés à un peu moins de 2 milliards USD chaque année, les transferts de fonds constituent de loin la principale contribution de la diaspora haïtienne envers son pays d'origine (Caroit, 2012 ; Chishti et Bergeron, 2010 ; Clemens, 2010 ; Gentile, 2010 ; International Crisis Group, 2007 ; Miller, 2010 ; Migration Policy Institute, 2014 ; Sanon, 2012 ; Wah, 2013). En 2011, les autorités haïtiennes ont

cherché à exploiter les ressources de la diaspora en introduisant une taxe destinée à financer un fonds pour l'éducation, afin de rendre l'école primaire gratuite et, partant, d'accroître le nombre d'enfants scolarisés. Le Fonds national pour l'éducation devait permettre de financer les frais de scolarité de tous les enfants grâce à une taxe de 1.50 USD sur tous les virements bancaires vers Haïti, y compris sur les transferts de fonds, ainsi que par une taxe de 0.05 USD sur les appels internationaux vers et depuis Haïti (*The Daily Observer*, 2011 ; Durandis, 2013). Il s'agissait de permettre à 860 000 enfants supplémentaires d'être scolarisés, dans un pays où l'éducation est obligatoire, mais payante, où les frais de scolarité sont près de 10 % plus élevés que dans les autres pays en développement (Lunde, 2008) et où seul un tiers des enfants, par conséquent, a accès à l'école primaire (PDNA, 2007). En décembre 2012, Michel Martelly a annoncé que cette nouvelle taxe avait rapporté 16 millions USD depuis mai 2011, et que 1.2 million d'enfants avaient bénéficié du programme de prise en charge des frais de scolarité (Charles et Green, 2012). Ces efforts ont été salués, mais des voix se sont également élevées pour dénoncer le manque de transparence du gouvernement, et plus précisément la gestion de ces fonds. Les deux organismes chargés de collecter le montant des taxes, le Conseil national des télécommunications (Conatel) et la Banque de la République d'Haïti (BRH), en particulier, sont visés par des mises en cause concernant les sommes qu'ils déclarent avoir collectées (Durandis, 2013). De plus, à plusieurs reprises, des fonds ont été signalés manquants, et le gouvernement n'a pas été en mesure de financer les frais de scolarité. D'aucuns estiment par conséquent que ce programme n'est qu'un mécanisme supplémentaire pour détourner de l'argent (Butterfly, 2012 ; Strom, 2012).

### **Depuis 2012, les Haïtiens de l'étranger peuvent avoir une double nationalité**

En mars 2010, l'Organisation des États américains (OEA) a accueilli une réunion de la diaspora haïtienne pour permettre aux Haïtiens de l'étranger de contribuer au plan stratégique pour la reconstruction et le développement de leur pays, en prenant en compte leur point de vue et le rôle qu'ils souhaitaient jouer dans le processus de relèvement du pays. La diaspora a formulé plusieurs recommandations, dont l'une consiste à permettre aux Haïtiens de l'étranger d'avoir une double nationalité. De nombreuses personnes, au sein de la diaspora comme en Haïti, s'étaient ardemment battues pour ce droit. À l'évidence, le contexte induit par le tremblement de terre de 2010 a donné à la diaspora l'occasion de faire valoir sa contribution passée, actuelle et future envers Haïti pour faire avancer cette revendication.

En juin 2012, après de nombreuses controverses et une certaine résistance, Michel Martelly a cédé aux pressions internationales et accepté que la Constitution haïtienne soit amendée afin d'autoriser la double nationalité pour

les membres de la diaspora. Les personnes concernées peuvent désormais participer aux élections et se présenter à diverses fonctions électives, à l'exclusion des postes de Président, de Premier ministre et de parlementaire. Ils peuvent par ailleurs acheter des biens en Haïti (Caroit, 2012 ; Sanon, 2012). Compte tenu de la mobilisation continue de la diaspora dans les domaines politique, économique et social en Haïti, beaucoup pensent que cette loi contribuera à institutionnaliser et à renforcer le rôle des Haïtiens de l'étranger.

Après l'adoption de cet amendement, une délégation de la diaspora a entamé durant trois jours une série de réunions avec le Président et des représentants du gouvernement, au cours desquelles il a été question de la mise en œuvre des procédures nécessaires dans les ambassades et consulats haïtiens pour que les Haïtiens de l'étranger puissent s'enregistrer et voter (Vatav, 2013b). Si le fait d'accorder aux membres de la diaspora haïtienne la possibilité d'avoir une double nationalité est une première étape pour institutionnaliser la mobilisation des Haïtiens de l'étranger, il n'est pas encore possible, en 2017, d'évaluer les conséquences de cette décision sur le développement du pays : à ce jour, aucune mesure n'a été prise pour permettre aux membres de la diaspora de voter.

## Quel cadre institutionnel régit les migrations ?

L'équipe spéciale chargée des migrations comprend divers organismes publics et organisations de la société civile, et cherche à s'étendre au secteur privé pour mieux comprendre les migrations en Haïti et pour faire progresser l'élaboration de politiques migratoires.

À l'heure actuelle, plusieurs acteurs publics travaillent, différemment, sur les questions de migration : la Direction de l'Immigration et de l'Émigration du ministère de l'Intérieur, l'Office national de la migration du ministère des Affaires sociales, ou encore la Police nationale. Toutefois, aucune de ces entités n'a la responsabilité d'élaborer une politique globale en matière de migration. Leurs activités sont fragmentées et il n'existe pas de service chargé de centraliser les données sur lesquelles s'appuyer. Par conséquent, l'État haïtien doit désormais concentrer ses efforts sur la collecte d'informations. Il s'agit en effet de mieux comprendre le phénomène migratoire en Haïti, afin de prendre de bonnes décisions pour adapter les structures institutionnelles existantes ou pour en créer de nouvelles en fonction des réalités du pays. Enfin, il convient d'établir une hiérarchie claire entre ces entités et d'instaurer les mécanismes nécessaires à la coordination et à l'élaboration de politiques cohérentes.

## Conclusions

Dans le cas d'Haïti, l'émigration est motivée par des facteurs économiques, politiques et environnementaux. En 2015, d'après les estimations, le stock d'émigrés haïtiens vivant à l'étranger avait atteint 1.2 million (soit 11 % de

la population), même si, en raison de l'immigration illégale, le chiffre réel est probablement bien plus élevé. Une grande partie de ces émigrés résident aux États-Unis.

Ces émigrés haïtiens aident les membres de leur famille restés au pays et contribuent à l'économie haïtienne en procédant à d'importants transferts de fonds, qui ont représenté environ le quart du PIB du pays en 2015. Le rôle que joue la diaspora dans la reconstruction et le développement d'Haïti a été à nouveau mis en évidence après le séisme de 2010, lorsque le Gouvernement et les acteurs internationaux ont réussi à contribuer financièrement et aussi à partager leurs connaissances afin de participer à l'effort de reconstruction du pays. Cependant, bien que le Gouvernement haïtien soit activement engagé avec sa diaspora suite au séisme de 2010, l'émigration et les transferts de fonds ne sont pas encore pris en compte dans la politique publique d'Haïti. Les efforts réels, mais dispersés et de courte durée, que le Gouvernement haïtien a déployés en vue de mettre à profit le potentiel migratoire, n'ont toujours pas permis l'élaboration d'une politique ou d'une stratégie systématique pour intégrer la migration dans le programme de développement du pays.

## Note

1. Un document qui sert de base à l'élaboration d'une politique globale de migration a été mis en place par l'Organisation internationale des migrations (OIM) et le représentant et le bureau du Premier ministre en Haïti (Gouvernement d'Haïti 2015). Cet effort est resté sous l'égide du gouvernement depuis 2015.

## Références

- Akbari, A. (1999), « Quality in Canada: More direct evidence of human capital content, 1956-1994 », *International Migration Review*, 33(1), pp. 156-175.
- Alvarez, L. (2017), « 58,000 Haitians in U.S. may lose post-earthquake protections », <https://www.nytimes.com/2017/05/20/us/haitians-us-earthquake-immigration-protections.html> (consulté le 23 juin 2017).
- Amuedo-Dorantes, C., A. Georges et S. Pozo (2010), « Migration, remittances, and children's schooling in Haiti », *American Academy of Political and Social Science*, 630(1), pp. 224-244.
- Archibold, R. (2013), « Dominicans of Haitian descent cast into legal limbo by court », *New York Times*, [www.nytimes.com/2013/10/24/world/americas/dominicans-of-haitian-descent-cast-into-legal-limbo-by-court.html?pagewanted=1&\\_r=0](http://www.nytimes.com/2013/10/24/world/americas/dominicans-of-haitian-descent-cast-into-legal-limbo-by-court.html?pagewanted=1&_r=0) (consulté le 11 mars 2014).
- Archibold, R. (2011), « As Refugees from Haiti linger, Dominicans' good will fades », *New York Times*, [www.nytimes.com/2011/08/31/world/americas/31haitians.html?pagewanted=all&\\_r=0](http://www.nytimes.com/2011/08/31/world/americas/31haitians.html?pagewanted=all&_r=0) (consulté le 11 mars 2014).
- Banque mondiale (2011), *Migration and Remittances Factbook 2011*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://siteresources.worldbank.org/INTLAC/Resources/Factbook2011-Ebook.pdf> (consulté le 23 mars 2014).
- Blad, C. et P. Couton (2009), « The Rise of an intercultural nation: Immigration, diversity and nationhood in Quebec », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 35(4), pp. 645-667.

- Brenner, G., G. Célas et J. Toulouse (1992), « Haitian entrepreneurs in Montreal: New lives, new businesses », Mémoire de M.A., École des Hautes Études Commerciales (HEC), Montréal.
- Brinkerhoff, J. (2008), « Diaspora, identity and the potential for violence: Toward an identity-mobilization framework », *Identity: An International Journal of Theory and Research*, 8(1), pp. 67-88.
- Butterfly, I. (2012), « Le Fonds National d'Éducation sur la sellette », *Haiti Liberté*, [www.canadahaitiaction.ca/content/le-fonds-national-d%E2%80%99education-sur-la-sellette](http://www.canadahaitiaction.ca/content/le-fonds-national-d%E2%80%99education-sur-la-sellette) (consulté le 27 mars 2014).
- Caroit, J. (2012), « Les Haïtiens ont enfin droit à la double nationalité », *Le Monde*, [www.lemonde.fr/ameriques/article/2012/07/02/les-haitiens-ont-enfin-droit-a-la-double-nationalite\\_1727874\\_3222.html](http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2012/07/02/les-haitiens-ont-enfin-droit-a-la-double-nationalite_1727874_3222.html).
- Cervantes Gonzalez, J.A. (2013), « Profile of the population of Haitian origin in the United States », *Center for Latin American Monetary Studies*.
- César, L. (2007), « The Legitimacy of the Haitian Diaspora: From a « Cash Cow » Perception to a Partner in Socio-Economic Development », document préparé pour la Conférence sur les Caraïbes, mai 2007, Washington, DC.
- Chambre des communes du Canada (2012a), « Stimuler la croissance économique inclusive : rôle du secteur privé dans le développement international », [www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/41-1/FAAE/rapport-6](http://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/41-1/FAAE/rapport-6) (consulté le 29 mars 2014).
- Chambre des communes du Canada (2012b), « Réponse du gouvernement au sixième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international », [www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Language=EandMode=1andParl=41andSes=1andDocId=6030574andFile=0](http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Language=EandMode=1andParl=41andSes=1andDocId=6030574andFile=0) (consulté le 29 mars 2014).
- Charles, J. et N. Green (2012), « Martelly to Haitians in South Florida: « Haiti has changed a lot », *Miami Herald*, [www.miamiherald.com/2012/12/10/3135560/haiti-chief-martelly-to-give.html](http://www.miamiherald.com/2012/12/10/3135560/haiti-chief-martelly-to-give.html) (consulté le 27 mars 2014).
- Chishti, M. et C. Bergeron (2010), « Haitian tragedy raises important immigration issues for the United States », *Migration Policy Institute*.
- Clemens, M. (2010), « To Help Haiti's earthquake victims, change U.S. immigration laws », *Washington Post*, Washington, DC.
- Cohen (2012), « Haitian immigration to Canada post-earthquake: Thoughts and lessons learned », [www.canadavisa.com/canada-immigration-blog/2012/01/haitian-immigration-canada-postearthquake-thoughts-lessons-learned.html](http://www.canadavisa.com/canada-immigration-blog/2012/01/haitian-immigration-canada-postearthquake-thoughts-lessons-learned.html) (consulté le 20 juillet 2017)
- Delgado Wise, R. et H. Marquez Covarrubias (2009), « Understanding the relationship between migration and development: Toward a new theoretical approach », *Social Analysis*, 53(3), pp. 85-105. [www.estudiosdeldesarrollo.net/administracion/docentes/documentos\\_personales/10216RDW-HM%20Social%20Analysis%202009.pdf](http://www.estudiosdeldesarrollo.net/administracion/docentes/documentos_personales/10216RDW-HM%20Social%20Analysis%202009.pdf) (consulté le 3 mars 2014).
- Delva, J. (2012), « Haiti Constitutional amendments finally take effect », *Chicago Tribune*, [http://articles.chicagotribune.com/2012-06-19/news/sns-rt-us-haiti-constitutionbre85j00r-20120619\\_1\\_martelly-haitians-dual-citizenship](http://articles.chicagotribune.com/2012-06-19/news/sns-rt-us-haiti-constitutionbre85j00r-20120619_1_martelly-haitians-dual-citizenship) (consulté le 28 mars 2014).
- Department of Homeland Security (2011), « Secretary Napolitano Announces the Extension of Temporary Protected Status for Haiti Beneficiaries », Washington, DC, Department of Homeland Security, [www.dhs.gov/news/2011/05/17/secretary-napolitano-announces-extension-temporary-protected-status-haiti](http://www.dhs.gov/news/2011/05/17/secretary-napolitano-announces-extension-temporary-protected-status-haiti) (consulté le 29 octobre 2014).

- Derby, L. et R. Turits (2005), « Temwayaj Kout Kouto, 1937: Eyewitness to the Genocide », in Cécile Accilien (dir. pub.), *Revolutionary Freedoms: A History of Survival, Strength, and Imagination in Haiti* (pp. 137-143), Caribbean Studies Press, Coconut Creek, FL.
- Durandis, I. (2013), « Crunching the numbers on Haiti's national education fund », *Caribbean Journal*, [www.caribjournal.com/2013/03/18/durandis-crunching-the-numbers-on-haitis-national-education-fund/](http://www.caribjournal.com/2013/03/18/durandis-crunching-the-numbers-on-haitis-national-education-fund/) (consulté le 27 mars 2014).
- Fagen, P., C. Dade, R. Maguire et K. Felix (2009), *Haitian diaspora associations and their investments in basic social services in Haiti*, Banque interaméricaine de développement, Washington, DC.
- Ferguson, J. (2003), *Migration in the Caribbean: Haiti, the Dominican Republic and Beyond*, Minority Rights Group International, Londres.
- Fieser, E. (2010), « In the Dominican Republic, conflicting attitudes toward Haiti », [www.globalpost.com/dispatch/americas/100723/haiti-dominican-republic-immigrants](http://www.globalpost.com/dispatch/americas/100723/haiti-dominican-republic-immigrants) (consulté le 9 mars 2014).
- Fondation panaméricaine de développement (2013), « PADF and USAID launch series of investment road shows with support from the Haitian diaspora », [www.padf.org/news/entry/padf-and-usaid-launch-series-of-haiti-investment-road-shows-with-support-fr](http://www.padf.org/news/entry/padf-and-usaid-launch-series-of-haiti-investment-road-shows-with-support-fr) (consulté le 17 mars 2014).
- Fontaine, L. (1995), « Immigration and Cultural Policies: A Bone of Contention between the Province of Quebec and the Canadian Federal Government », *International Migration Review*, 4, pp. 1041-1048.
- Forum de la diaspora haïtienne (2010), « Contribution à un programme stratégique de reconstruction et de développement pour Haïti », Organisation des États américains, Washington, DC.
- Forum mondial sur la Migration et le Développement (2014), « Tripartite Partnerships (CIDA) », Genève : Forum mondial sur la Migration et le Développement, [www.gfmd.org/pfp/ppd/213](http://www.gfmd.org/pfp/ppd/213) (consulté le 29 octobre 2014).
- Gammage, S. (2004), « Exercising exit, voice and loyalty: A Gender perspective on transnationalism in Haiti », *Development and change*, 35, 4, pp. 743-771.
- Gentile, C. (2010), « Earthquake leads U.S. to relax policy on Haitian refugees », *Time*. [http://content.time.com/time/specials/packages/article/0,28804,1953379\\_1953494\\_1954262,00.html](http://content.time.com/time/specials/packages/article/0,28804,1953379_1953494_1954262,00.html) (consulté le 10 mars 2014).
- Glick Schiller, N. et G. Fouron (2001), « Georges woke up laughing: long-distance nationalism and the search for home », Duke University Press, Durham.
- Gouvernement du Canada (2014), « Haïti », [www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/En/JUD-12912349-NLX](http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/En/JUD-12912349-NLX) (consulté le 24 mars 2014).
- Gouvernement du Canada (2011), « Relations Canada-Haïti », [www.canadainternational.gc.ca/haiti/bilateral\\_relations\\_bilaterales/canada\\_haiti.aspx?lang=fra](http://www.canadainternational.gc.ca/haiti/bilateral_relations_bilaterales/canada_haiti.aspx?lang=fra) (consulté le 24 mars 2014).
- Gouvernement du Canada (2010), « Le gouvernement du Canada adopte des mesures spéciales en matière d'immigration en réponse au Séisme qui a secoué Haïti », [www.cic.gc.ca/english/department/media/releases/2010-01-16/asp](http://www.cic.gc.ca/english/department/media/releases/2010-01-16/asp) (consulté le 24 mars 2014).
- Gouvernement d'Haïti (2015), « Document de politique migratoire 2015/2030 ». Stewarded by the International Organization for Migration (IOM), Port-au-Prince, Haïti.
- Gouvernement d'Haïti (2010a), « Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti : Les grands chantiers pour l'avenir », Gouvernement d'Haïti, Port-au-Prince.

- Gouvernement d'Haïti (2010b), « PDNA du Tremblement de terre : Évaluation des dommages, des pertes et des besoins généraux et sectoriels », Gouvernement d'Haïti, Port-au-Prince.
- Horst, C. et M. Gaas (2009), « Diaspora organizations from the horn of Africa in Norway: Contributions to peacebuilding? », *PRIO Policy Brief*, PRIO, Oslo.
- Icart, L. (2006), « Haïti-en-Québec : Notes pour une histoire », *Ethnologies*, 1, pp. 45-79.
- International Crisis Group (2007), « Construire la paix en Haïti : inclure les Haïtiens de l'étranger », *International Crisis Group*, Rapport Amérique latine/Caraïbes n° 24.
- Jayaram, K. (2010), « Capital Changes: Haitian Migrants in Contemporary Dominican Republic », *Caribbean Quarterly*, 55(3), pp. 31-54.
- Joseph, H. (2017), « Diaspora, circulation et mobilité : Jeunes Haïtiens au Brésil », in Marcelin, L.H., T. Cela et H. Dorvil (dir. Pub.), *Les Jeunes Haïtiens dans les Amériques*, Presses de l'Université du Québec, Québec.
- Labelle, M., S. Larose et V. Piché (1983), « Émigration et immigration : les Haïtiens au Québec », *Sociologies et Sociétés*, 2, pp. 73-78.
- Laguerre, M. (2006), « Diaspora, politics, and globalization », Palgrave Macmillan, New York.
- Laguerre, M. (1998), « Diasporic citizenship: Haitian Americans in transnational America », St. Martin's Press, New York.
- Laguerre, M. (1984), « American odyssey: Haitians in New York City », Cornell University Press, Ithaca, New York.
- Latin American Migration Project (sans date), LAMP- HA3, <http://lamp.opr.princeton.edu/haiti/ha-home-en.htm> (consulté le 23 novembre 2014).
- Levitt, P. et N. Glick Schiller (2004), « Conceptualizing simultaneity: A Transnational social field perspective on society », *International Migration Review*, 38(145), pp. 595-629.
- Lowell, L. et A. Findlay (2001), « Migration of highly-skilled persons from developing countries: Impact and policy responses », Bureau international du travail, Genève.
- Lunde, H. (2008), *Youth and education in Haiti: Disincentives, vulnerabilities and constraints*, Fafo, Oslo.
- Marcelin, L.H. (2017), « Jeunes, migrations et solidarités Haïtiano-Dominicaines : Entretien avec Colette Lespinasse », in Marcelin, L.H., T. Cela et H. Dorvil (dir. Pub.), *Les Jeunes Haïtiens dans les Amériques*, Presses de l'Université du Québec, Québec.
- Marcelin, L.H. et T. Cela (2017), *After Hurricane Matthew: Resources, capacities and pathways to recovery and reconstruction of devastated communities in Haiti*, Interuniversity Institute for Research and Development, Port-au-Prince, Haïti.
- Marcelin, L.H., T. Cela et J.M. Schultz (2016), « Haiti and the politics of governance and community responses to Hurricane Matthew », *Disaster Health*, 3(4), pp. 1-11, <http://dx.doi.org/10.1080/21665044.2016.1263539>.
- Marcelino, P. (2013), « Si proches et si lointaines : Les diasporas haïtiennes aux Caraïbes », résumé du Rapport de recherche n° 10, Observatoire ACP sur les Migrations, [www.acpmigration-obs.org/sites/default/files/Haiti%20Diasporas%20Research%20Rep.pdf](http://www.acpmigration-obs.org/sites/default/files/Haiti%20Diasporas%20Research%20Rep.pdf).
- Martin, P., E. Midgley et M. Teitelbaum (2002), « Migration and development: Whither the Dominican Republic and Haiti? », *International Migration Review*, 36(2), pp. 570-592.
- Mendelson Forman, J., H. Lang et A. Chandler (2011), « The Role of the Haitian diaspora in building Haiti back better », *Center for Strategic and International Studies*, <https://csis.org/publication/role-haitian-diaspora-building-haiti-back-better> (consulté le 8 mars 2014).

- Meyer, J. (2001), « Network approach versus brain drain: Lessons from the diaspora », *International Migration*, 35(5), pp. 91-110.
- Migration Policy Institute (2014), « RAD Diaspora Profile: The Haitian Diaspora in the United States », Migration Policy Institute (MPI), Washington, DC.
- Mundo (2016), « Onda de haitianos que deixou Brasil chega na fronteira entre EUA e México », <http://g1.globo.com/mundo/noticia/2016/09/onda-de-haitianos-que-deixou-brasil-chega-na-fronteira-entre-eua-e-mexico.html> (consulté le 23 juin 2017).
- Murphy, M. (1987), « Historical and Contemporary Labor Utilization Practices in the Sugar Industries of the Dominican Republic », thèse de doctorat, Columbia University.
- Newland, K. et E. Patrick (2004), « Beyond remittances: The Role of diaspora in poverty reduction in their countries of origin », Migration Policy Institute (MPI), Washington, DC.
- OCDE/CIES (2017), *Interrelations between Public Policies, Migration and Development in the Dominican Republic*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264276826-en>.
- Olivier, L. (2014), « Haiti opens its arms to professionals in the Diaspora », *Lakay Weekly*, 104, p. 6, novembre.
- Organisation internationale du travail (2013), The Tokten (Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals) Programme, [www.ilo.org/dyn/migpractice/migmmain.showPractice?p\\_lang=en&ndp\\_practice\\_id=26](http://www.ilo.org/dyn/migpractice/migmmain.showPractice?p_lang=en&ndp_practice_id=26) (consulté le 7 mars 2014).
- Organisation internationale pour les migrations (2014), « IOM Will Help Government of Haiti to Develop Migration Policy », octobre, [www.iom.int/cms/en/sites/iom/home/news-and-views/press-briefing-notes/pbn-2014b/pbn-listing/iom-will-help-government-of-hait.html](http://www.iom.int/cms/en/sites/iom/home/news-and-views/press-briefing-notes/pbn-2014b/pbn-listing/iom-will-help-government-of-hait.html) (consulté le 9 décembre 2014).
- Organisation internationale pour les migrations (sans date), « 300 Haitian Migrants Return Home Voluntarily from the Dominican Republic », <http://haiti.iom.int/300-haitian-migrants-return-home-voluntarily-dominican-republic> (consulté le 29 octobre 2014).
- Orozco, M. (2006), « Understanding the remittance economy in Haiti », Banque mondiale, Washington, DC.
- Orozco, M. et E. Burgess (2011), « A Commitment amidst shared hardship: Haitian transnational migrants and remittances », *Journal of Black Studies*, 42(2), pp. 225-246.
- Orozco, M., L. Lowell, M. Bump and R. Fedewa (2003), *Transnational engagement, remittances, and their relationship to development in Latin America and the Caribbean*, Institute for the Study of International Migration (ISIM), Walsh School of Foreign Service, Georgetown University, Washington, DC.
- Pierre-Louis, F. (2006), *Haitians in New York City: Transnationalism and hometown associations*, University Press of Florida, Tampa, FL.
- Portal Brasil (2016), « Governo prorroga visto humanitário para haitianos », [www.brasil.gov.br/cidadania-e-justica/2016/09/governo-prorroga-visto-humanitario-para-haitianos](http://www.brasil.gov.br/cidadania-e-justica/2016/09/governo-prorroga-visto-humanitario-para-haitianos) (consulté le 23 juin 2017).
- Post-Disaster Needs Assessment (2007), « Haïti: Évaluation de L'Impact des Désastres Naturels de l'année 2007 », ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales (MICT), Direction de la Protection Civile (DPC), Système National de Gestion des Risques et Désastres (SNGRD), Secrétariat Permanent de Gestion des Risques et des Désastres, Commission Économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC), Programme de Nations Unies pour le Développement (PNUD).
- République d'Haïti (2007), « Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSNCRP) 2008-2010 », Port-au-Prince, Haïti.

- Sanon, E. (2012), « Haiti's new Constitution gives Haitians abroad more rights », *Huffington Post*, [www.huffingtonpost.com/2012/06/20/haiti-new-constitution-rights-abroad\\_n\\_1611827.html](http://www.huffingtonpost.com/2012/06/20/haiti-new-constitution-rights-abroad_n_1611827.html) (consulté le 28 mars 2014).
- Semple, K. (2016), « Haitians, after perilous journey, find door to US abruptly shut », <https://www.nytimes.com/2016/09/24/world/americas/haitians-mexico-brazil-deport-united-states.htm> (consulté le 23 juin 2017).
- Shain, Y. (2002), « The Role of diasporas in conflict perpetuation or resolution », *SAIS Review*, 22(2), pp. 115-144.
- Shain, Y. (1999), « The Mexican-American diaspora's impact on Mexico », *Political Science Quarterly*, 114(4), pp. 661-691.
- Statistique Canada (2007), « La communauté haïtienne au Canada », [www.statcan.gc.ca/pub/89-621-x/89-621-x2007011-fra.htm](http://www.statcan.gc.ca/pub/89-621-x/89-621-x2007011-fra.htm) (consulté le 29 octobre 2014).
- Stepick, A. (1998), *Pride against prejudice: Haitians in the United States*, Allyn and Bacon, Boston.
- Strom, S. (2012), « A Billionaire lends Haiti a hand », *New York Times*, [www.nytimes.com/2012/01/07/business/digicels-denis-obrien-helps-rebuild-haiti.html?pagewanted=all&r=0](http://www.nytimes.com/2012/01/07/business/digicels-denis-obrien-helps-rebuild-haiti.html?pagewanted=all&r=0) (consulté le 25 mars 2014).
- The Daily Observer (2011), « President-elect urges diaspora to help rebuild Haiti », <http://antiguaobserver.com/president-elect-urges-diaspora-to-help-rebuild-haiti/> (consulté le 29 octobre 2014).
- Thorn, K. et L.B. Holm-Nielsen (2008), « International mobility and researchers and scientists: Policies for turning a drain to a gain », ONU-WIDER, Helsinki.
- Turits, R. (2002), « A World destroyed, a nation imposed: the 1937 Haitian massacre in the Dominican Republic », *Hispanic American Historical Review*, 82, 3, pp. 589-635.
- Um, H. (2006), *Diasporas and interculturalism in Asian performing arts*, Taylor and Francis, Londres.
- United States Census Bureau (2010), « American Community Survey. The Population with Haitian ancestry in the United States: 2009 », [www.census.gov/prod/2010pubs/acsbr09-18.pdf](http://www.census.gov/prod/2010pubs/acsbr09-18.pdf).
- USAID (2012a), *Diaspora engagement: Beyond remittances*, United States Agency for International Development <http://idea.usaid.gov/gp/diaspora/diaspora-engagement-beyond-remittances> (consulté le 23 mars 2014).
- USAID (2012b), « Haiti- Economic development for a sustainable environment (DEED) », United States Agency for International Development, [www.usaid.gov/news-information/fact-sheets/haiti-economic-development-sustainable-environment-deed](http://www.usaid.gov/news-information/fact-sheets/haiti-economic-development-sustainable-environment-deed) (consulté le 25 mars 2014).
- USAID (2009), « Haitian diaspora marketplace », United States Agency for International Development, [www.usaid.gov/content/haitian-diaspora-marketplace-hdm](http://www.usaid.gov/content/haitian-diaspora-marketplace-hdm) (consulté le 23 mars 2014).
- USCIS (2017), « Temporary status designated country: Haiti », United States Citizenship and Immigration Services, <https://www.uscis.gov/humanitarian/temporary-protected-status/temporary-protected-status-designated-country-haiti> (consulté le 23 juin 2017).
- Vatav, M. (2013a), « Haitian organization push for active diaspora engagement in Haiti's development », *Haiti Business Week*, [www.haitibusinessweek.com/business-news/print/115/format/smoothbox](http://www.haitibusinessweek.com/business-news/print/115/format/smoothbox) (consulté le 9 mars 2014).

- Vatav, M. (2013b), « President Michel Martelly engages Haitian Diaspora with insightful dialogue on his vision for progress », *Haiti Business Week*, [www.haitibusinessweek.com/business-news/121/president-michel-martelly-engages-haitian-diaspora-with-insightful-dialogue-on-his-vision-for-progress](http://www.haitibusinessweek.com/business-news/121/president-michel-martelly-engages-haitian-diaspora-with-insightful-dialogue-on-his-vision-for-progress) (consulté le 14 mars 2014).
- Velton, R. (2012), « Their Dominican dreams dashed, Haiti quake survivors return home », CNN, <http://edition.cnn.com/2012/02/28/world/americas/dominican-republic-haitians/> (consulté le 7 mars 2014).
- Wah, T. (2013), « Engaging the Haitian diaspora: Emigrant skills and resources are needed for serious growth and development, not just charity », *Cairo Review*, 9, <http://cgscd.columbia.edu/files/2013/07/ENGAGING-THE-HAITIAN-DIASPORA.pdf> (consulté le 23 mars 2014).
- Wasem, R. (2011), « U.S. Immigration Policy on Haitian Migrants », *Congressional Research Service*, <https://www.fas.org/sgp/crs/row/RS21349.pdf> (consulté le 10 mars 2014).
- Watts, J. (2012), « Aftermath of hurricane Sandy leaves Haiti facing new disaster », *The Guardian*, [www.theguardian.com/world/2012/nov/02/aftermath-hurricane-sandy-haiti-disaster](http://www.theguardian.com/world/2012/nov/02/aftermath-hurricane-sandy-haiti-disaster) (consulté le 3 décembre 2014).
- Wayne Snedecor, G.W. et W.G. Cochran (1989), *Statistical Methods, Eighth Edition*, Iowa State Univ. Press.



Extrait de :

## Interactions entre politiques publiques, migrations et développement en Haïti

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264278844-fr>

### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE/Interuniversity Institute for Research and Development (2017), « Paysage de la migration en Haïti », dans *Interactions entre politiques publiques, migrations et développement en Haïti*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264278844-6-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).